

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil de communauté du**  
**18 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le 18 avril à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François GODIN.

Monsieur le Président procède à l'appel nominal des délégués communautaires:

**PRESENTS** : Mmes BON Cathy, BOUTERAON Elisabeth, CRETIN Claire, DEMOLY Fabienne, GALLOIS Delphine, GARDEY Murielle, GAY Evelyne, GRENIER Sandrine, REGAD Liliane, MM. BENOIT-GUYOD Sébastien, BONNEFOY Robert, BOURQUI Gilles, DEFFONTAINE Bernard, GODIN François, LACROIX Jean-Sébastien, LESEUR Francis, MAMET Bernard, MARCHAND Nolwenn, PROST Marcel, PUILLET Michel, REGARD Bernard, VANDEL Pierre-Albert.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : MM. MUOT Laurent (pouvoir à F.GODIN), SOUFALIS Stéphane (pouvoir à N.MARCHAND).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance en félicitant les délégués nouvellement élus ou réélus, ainsi que ceux qui ont œuvré au cours du dernier mandat. Il présente aux membres du conseil les agents de la Communauté de communes qu'il remercie pour leur dévouement, leur engagement et leur professionnalisme. Il précise que Madame Françoise VERKEST, en charge des affaires financières, partira à la retraite fin septembre et que le recrutement de son ou sa remplaçante est en cours.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour et explique que la Commission d'appel d'offres doit être désignée lors de cette première séance car elle se réunira le 30 avril prochain pour ouvrir les plis de la consultation pour les travaux de l'Espace des Mondes Polaires.

Monsieur le Président déclare à l'assemblée que le budget primitif 2014 et les taux d'imposition ont déjà été votés par le précédent Conseil de communauté. Mais le nouveau Conseil aura évidemment la possibilité de réaliser tous les ajustements souhaités par des décisions modificatives.

Monsieur le Président rappelle les principaux enjeux du prochain mandat, à savoir :

- Engager les travaux de l'Espace des Mondes Polaires à Prémanon. Le plan de financement de cette opération est bouclé et les plis de l'appel d'offres pour les travaux seront ouverts le 30 avril 2014. Ce dossier nécessitera beaucoup d'attention de la part des élus en ce début de mandat. Le budget de l'Espace des Mondes Polaires est ambitieux mais contraint, il faudra donc éviter les dérapages.
- Finaliser le programme d'investissement sur la période 2014-2020 avec les partenaires financiers (Etat, Europe, Région, Département, ...) qu'il sera nécessaire de rencontrer au plus vite pour avoir plus de lisibilité.
- Mettre en œuvre en 2014 les dossiers en cours :
  - ✓ Aménagement de la porte d'entrée nordique de la Combe du Vert aux Rousses (1ère phase)
  - ✓ Aménagement des rives du lac de Lamoura (1ère phase)
  - ✓ Négociation du plan de financement du centre balnéoludique avec les partenaires financiers puis lancement du jury de concours
  - ✓ Reprise des études sur la voie verte et blanche
  - ✓ Poursuite des études en vue de l'extension de la Maison médicale des Rousses
  - ✓ Accompagnement du Musée de la Boissellerie dans son projet muséographique
  - ✓ Déclaration de la taxe de séjour en ligne

En conclusion, Monsieur le Président déclare que la précédente mandature peut être analysée comme une période de transition entre le « tout neige » et une nécessaire diversification des activités incarnée par l'Espace des Mondes Polaires et le centre balnéoludique.

La mandature qui vient de s'écouler a également permis d'améliorer la situation financière de la CCSR malgré la baisse des dotations de l'Etat et des subventions de nos partenaires (Région, Département,...). La Communauté de communes s'est fortement désendettée, mais il faudra apprendre à travailler avec moins de moyens et avec des modes opératoires différents (Appels à projets).

La Communauté de communes doit rester dans une dynamique d'investissement, ce qui la différencie souvent des autres collectivités.

Monsieur Laurent RICHARD, Directeur général des services de la CCSR, explique qu'un dossier a été remis sur table à chaque membre du conseil. Ce dossier comprend :

- les statuts de la CCSR
- le règlement intérieur de la CCSR
- la liste des représentations extérieures de la CCSR
- le budget 2014 de la CCSR et sa synthèse
- les documents déjà établis du Contrat de station 2014-2020 (un premier bilan de la période 2007-2013 et les réflexions sur un plan d'actions 2014-2020)

Monsieur François GODIN laisse ensuite la présidence de la séance à Monsieur Marcel PROST, doyen d'âge.

Monsieur Marcel PROST explique qu'en 1996, il y avait seulement 2 conseillères au sein de l'assemblée intercommunale. Monsieur Marcel PROST est heureux de noter le chemin parcouru depuis grâce à l'introduction de la parité qui va sans doute gagner tous les secteurs de la société, y compris le milieu économique.

Par ailleurs, Monsieur Marcel PROST insiste sur l'autre nouveauté de ce scrutin : les nouveaux conseillers communautaires apparaissent face aux électeurs qui les désignent. Le législateur a voulu affirmer l'importance que les Communauté de communes auront à l'avenir.

Monsieur Marcel PROST souhaite avoir des débats constructifs, des solutions équitables pour que la station se développe et que vive notre Haut-Jura.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Nolwenn MARCHAND.

## **Délibération n° 2014/024 : Election du Président**

En application de l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de communauté procède à l'élection du Président de la Communauté de communes au scrutin secret et à la majorité absolue, sous la présidence de Monsieur Marcel PROST, doyen de l'assemblée.

M. Bernard MAMET présente sa candidature.

### *Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9

A obtenu :

M. Bernard MAMET : 16 voix

M. Bernard MAMET, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé Président, et a été installé.

Monsieur Bernard MAMET remercie les élus de leur confiance, les félicite pour leur élection et désignation à la CCSR. Il salue la Présidence et l'action de Monsieur François GODIN et de la précédente assemblée. Ce ne fut certes pas toujours un long fleuve tranquille, surtout au début, mais la seconde partie fut plus sereine. La précédente mandature a permis de lancer l'instruction de dossiers très importants dont François GODIN a fait une présentation exhaustive. Elle a aussi mené à bien le renouvellement des deux délégations de service public (alpin et nordique) qui ont été confiées à nouveau à la SAEM SOGESTAR pour 10 ans.

Le mandat qui débute sera difficile et exigeant car la France traverse une crise grave. Les dotations de l'Etat connaissent une baisse sans précédent. Les aides de nos partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Europe) seront-elles dans la même mouvance ? Le défi sera donc de répondre aux attentes des populations touristique et résidentielle tout en gardant la maîtrise des finances publiques. Il faut également s'attendre à des débats animés sur les questions du SCOT et du PLU intercommunal.

Monsieur le Président cite Henry FORD qui déclarait : « se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite ».

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX demande une suspension de séance de 5 minutes.

Monsieur le Président donne son accord.

Reprise des débats après la suspension de séance.

## **Délibération n° 2014/025 : Détermination du nombre de Vice-présidents**

Monsieur le Président explique qu'en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant mais dans la limite de 30 % des effectifs de celui-ci.

Monsieur le Président propose de rester conforme aux statuts de la Communauté de communes qui prévoient un fonctionnement du Bureau avec quatre vice-présidents. Il souhaite un Vice-président par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de fixer à quatre le nombre de vice-présidents.

### **Délibération n° 2014/026 : Election des Vice-présidents**

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de communauté a procédé à l'élection des quatre vice-présidents, **au scrutin secret et à la majorité absolue**, dans l'ordre figurant ci-après.

- **Election du 1<sup>er</sup> Vice-président :**

Candidat : M. Francis LESEUR

*Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

A obtenu :

- M. Francis LESEUR: 24 voix

Monsieur Francis LESEUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de communes au premier tour de scrutin.

- **Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président :**

Candidat : M. François GODIN

*Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. François GODIN: 14 voix

Monsieur François GODIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes au premier tour de scrutin.

- **Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président :**

Candidats : M. Nolwenn MARCHAND  
M. Bernard REGARD

Monsieur Bernard REGARD justifie sa candidature en déclarant que le scrutin de liste change la donne. Il souhaite affirmer son engagement total à la Communauté de communes pour laquelle il a été élu. Monsieur Bernard REGARD trouve légitime de se présenter par respect des électeurs qui ont voté pour lui à l'occasion des élections municipales. Etant élu communautaire depuis 1995, il revendique une bonne connaissance de l'institution.

Monsieur Nolwenn MARCHAND explique qu'il serait dommage de ne pas avoir confiance à priori en une personne qui n'a pas eu l'occasion de faire ses preuves. Derrière l'homme, il y a la fonction. Il serait ennuyeux que le maire de la commune ne soit pas choisi.

*Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Bernard REGARD : 14 voix
- M. Nolwenn MARCHAND : 9 voix

Monsieur Bernard REGARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes au premier tour de scrutin.

- Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président :

Candidat : M. Robert BONNEFOY

*Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Robert BONNEFOY: 15 voix

Monsieur Robert BONNEFOY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes au premier tour de scrutin.

### **Délibération n°2014/027 : Election et installation des membres du Bureau restants**

Les statuts de la Communauté de communes prévoient que le Bureau est composé d'un Président, de quatre Vice-présidents et de quatre autres membres. Monsieur le Président explique qu'il convient maintenant d'élire les quatre membres du Bureau restants et propose un membre par commune.

Le Conseil de communauté procède, en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection des membres du Bureau restants, au scrutin secret et à la majorité absolue.

#### 1<sup>er</sup> poste de membre du Bureau

Candidat : M. Bernard DEFFONTAINE

*Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

A obtenu :

- M. Bernard DEFFONTAINE : 24 voix

Monsieur Bernard DEFFONTAINE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau de la Communauté de communes au premier tour de scrutin.

2<sup>ème</sup> poste de membre du Bureau

Candidats : Mme Evelyne GAY  
M. Pierre-Albert VANDEL

*Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- M. Pierre-Albert VANDEL: 13 voix
- Mme Evelyne GAY : 11 voix

Monsieur Pierre-Albert VANDEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau de la Communauté de communes au premier tour de scrutin.

3<sup>ème</sup> poste de membre du Bureau

Candidat : M. Nolwenn MARCHAND

*Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

A obtenu :

- M. Nolwenn MARCHAND : 21 voix

Monsieur Nolwenn MARCHAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau de la Communauté de communes au premier tour de scrutin.

4<sup>ème</sup> poste de membre du Bureau

Candidat : M. Jean-Sébastien LACROIX  
M. Marcel PROST

*Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- M. Jean-Sébastien LACROIX: 13 voix

- M. Marcel PROST : 4 voix

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau de la Communauté de communes au premier tour de scrutin.

Le Bureau de la Communauté de communes sera donc composé de :

M. Bernard MAMET  
M. Francis LESEUR  
M. François GODIN  
M. Bernard REGARD  
M. Robert BONNEFOY  
M. Bernard DEFFONTAINE  
M. Pierre-Albert VANDEL  
M. Nolwenn MARCHAND  
M. Jean-Sébastien LACROIX

### **Question n°5 : Détermination des indemnités de fonction**

Vu l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que la Communauté de communes de la Station des Rousses est située dans la tranche suivante de population : 3500 à 9999,  
Monsieur le Président propose une répartition des indemnités élargie aux membres du Bureau afin que ceux-ci bénéficient également d'une indemnité, tout en restant dans l'enveloppe financière prévue par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, avec 23 voix pour et 1 abstention :

- de fixer, à compter du 19 avril 2014, le niveau des indemnités pour l'exercice des fonctions de Présidents, Vice-présidents et membres du Bureau, dans la limite des maxima établis par les articles L5211-12, R5214-1 et R5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par application des taux ci-après :
  - Président : 32,25% de l'indice brut 1015 de la rémunération de la fonction publique (soit actuellement 1 225,97 € brut)
  - Vice-présidents : 12,37% de l'indice brut 1015 de la rémunération de la fonction publique (soit actuellement 470,24 € brut)
  - Membres du Bureau : 6,19% de l'indice brut 1015 de la rémunération de la fonction publique (soit actuellement 235,31 € brut)
- de dire que les indemnités de fonction seront payées mensuellement.

Abstention : M. Nolwenn MARCHAND.

*Renseignements pris auprès de l'AMF, il apparaît que le versement d'indemnités aux membres du Bureau d'une Communauté de communes n'est pas prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, alors que cette disposition existe pour les Communes et les Communautés d'agglomération. Il convient donc de retirer cette délibération et d'en prendre une nouvelle lors de la prochaine séance.*

### **Délibération n°2014/028 : Election de la Commission d'appel d'offres**

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président de l'établissement public de coopération intercommunale et de trois membres



(titulaires) du Conseil de communauté élus en son sein à la **représentation proportionnelle au plus fort reste**.

Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions et en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste se présente. Elle est composée de :

- MM. Bernard DEFFONTAINE, François GODIN et Nolwenn MARCHAND en tant que membres titulaires
- Mmes Liliane REGAD, Evelyne GAY et Cathy BON en tant que membres suppléants

Monsieur Bernard MAMET explique qu'en cas d'absence, Monsieur Robert BONNEFOY sera son remplaçant en tant que Président de la Commission d'appel d'offres.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 24
- Suffrages exprimés : 24

La seule liste en présence obtient 24 voix.

Le Conseil de communauté à l'unanimité :

- désigne M. Bernard MAMET Président de la Commission d'appel d'offres ;
- élit MM. Bernard DEFFONTAINE, François GODIN et Nolwenn MARCHAND en tant que membres titulaires de la Commission d'appel d'offres ;
- élit Mmes Liliane REGAD, Evelyne GAY et Cathy BON en tant que membres suppléants de la Commission d'appel d'offres.

### Questions diverses


La date du prochain Conseil de communauté est fixée au **mardi 6 mai 2014 à 18h30**.

Monsieur le Président tient à féliciter les athlètes de la station qui sont allés aux Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que les 4 ski-clubs qui ont brillamment organisé les Championnats de France de Ski nordique aux Tuffes. Monsieur le Président rappelle que les 2 porte-drapeaux de la France aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques étaient des sportifs de la station, en l'occurrence Jason LAMY-CHAPPUIS et Vincent GAUTHIER-MANUEL

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Fait aux Rousses, le 24 avril 2014

Le Président,

  
Bernard MAMET

Le Secrétaire,

  
Nolwenn MARCHAND

